

des questions de politique générale et de développement intéressant les pays membres de la Banque.

4. Les départements des programmes par pays

Scindés en deux départements, ces derniers sont responsables de maintenir des relations étroites avec les pays membres, de préparer des programmes pour les pays membres africains des sous-régions suivantes :

- | | |
|-------------------------|--|
| Afrique du Nord : | Maroc, Algérie, Tunisie,
Djibouti, Somalie, Lybie,
Égypte, Soudan |
| Afrique de l'Est : | Burundi, Madagascar,
Ouganda, Seychelles, Éthiopie,
Rwanda, Comores, Île Maurice,
Kenya |
| Afrique australe : | Botswana, Lesotho, Malawi,
Mozambique, Zambie,
Swaziland, Zimbabwe, Tanzanie |
| Afrique centrale : | Zaïre, Guinée équatoriale,
Gabon, Angola, Sao-Tomé,
Cameroun, Tchad, République
Centrafricaine, Congo |
| Afrique de l'Ouest I : | Mali, Sénégal, Burkina Faso,
Niger, Côte-d'Ivoire,
Mauritanie, Togo, Bénin |
| Afrique de l'Ouest II : | Nigeria, Sierra Leone, Libéria,
Gambie, Ghana, Guinée-
Conakry, Cap-Vert,
Guinée-Bissau |

5. Le Département de l'agriculture et du développement rural

Chargé de la définition, la préparation, l'évaluation des projets, ainsi que de la supervision des projets en cours dans ce secteur.

6. Le Département de l'infrastructure et de l'industrie

La responsabilité de ce département est d'exécuter dans ses secteurs les mêmes fonctions que le service précédemment cité.